

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2022-606
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :
Maison des services au public de Chaudes-Aigues
Contrat de maintenance ascenseur

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Considérant la nécessité de renouveler le contrat de maintenance pour l'ascenseur de la Maison des Services au Public de Chaudes-Aigues ;

Vu la proposition de la Société OTIS, Agence Service Clermont-Ferrand, 49 rue Georges Besse-Bâtiment B, 63 000 CLERMONT-FERRAND ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver et de signer un contrat de maintenance pour l'ascenseur de la Maison des Services au Public de Chaudes-Aigues avec la Société OTIS, 49 rue Georges Besse, 63 000 CLERMONT-FERRAND pour une durée de 5 ans pour un montant annuel de 2586.39€ HT soit 3103.67€ TTC ;

Article 2 : De dire que les crédits nécessaires seront inscrits à partir du budget primitif 2022 et pour la durée du contrat ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

Article 4 : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 4 novembre 2022

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 17 NOV. 2022

Publiée sur le site internet le 17 NOV. 2022

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20221104-DEC2022-606-AU
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022